



VILLE DE CAP-CHAT

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 DÉCEMBRE 2021

Conformément aux articles 319 et 320 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2021.

Toutefois, si des changements étaient apportés, un avis public en ce sens serait donné à la population.

Ainsi, nous vous informons que la **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal qui devait avoir lieu le 8 décembre 2021 **se tiendra lundi, le 6 décembre 2021, à 20 h**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.

Cap-Chat, le 17 novembre 2021

Yves Roy
Directeur général et greffier